



# Le petit feuillet

Année 14, numéro 55

Date de parution : mars-avril 2015

## Feuillet d'informations municipales et de concertation

[www.villebernier.fr](http://www.villebernier.fr)

### Sommaire :

- plan communal de sauvegarde
- vignette déchèterie
- information permis de conduire
- marché des producteurs
- feux
- frelons asiatiques
- ALSH du mercredi
- Vivado
- radar pédagogique
- Maisons fleuries cantonales
- carnaval CMJ
- MSA

### CALENDRIER

#### MARS

- 21 carnaval CMJ
- 22 élection des conseillers départementaux
- 28 soirée pot au feu
- 29 élection, 2ème tour
- 29 concert Music live

#### AVRIL

- 04 challenge Cassegrain
- 04 loto comité des fêtes des ponts
- 05 loto Amitié franco gallois
- 05 vide grenier Pétanque club
- 11 championnat triplette
- 12 Amoureux de la danse
- 19 loto APE
- 25 soirée cabaret ESVV

#### MAI

- 01 loto Vivre et Espoir
- 03 Amoureux de la danse
- 08 cérémonie
- 09 loto Plein air et détente
- 17 méchoui CATM
- 17 initiation pétanque APE
- 30 country

- 31 fête des fraises (50 ans)

#### JUIN

- 03 nature propre CMJ
- 06 loto ACCA
- 13 12 h de pétanque
- 13 gala de danse

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La commune de Villebernier, en raison de sa situation géographique en bord de Loire, a l'obligation de mettre à jour tous les cinq ans son plan communal de sauvegarde. Ce plan organise l'évacuation des habitants en cas de crue majeure de la Loire mettant en œuvre le plan ORSEC. Il a été décidé de mettre en place sur la commune, des équipes de bénévoles, composées en majorité d'anciens et de nouveaux élus. A chaque équipe a été attribué un secteur. A partir du mois d'avril ces bénévoles vont se présenter à tous les domiciles de leur secteur pour faire remplir une fiche-enjeu et distribuer un document à garder. Ces bénévoles pourront vous présenter une carte officielle d'enquêteur fournie par la mairie. Merci de leur faire bon accueil.



## VIGNETTES DECHETERIE

Le syndicat chargé du ramassage des ordures à Villebernier (SMiPE) a décidé depuis janvier 2015 de réserver ses déchèteries aux seuls habitants de son territoire munis d'une vignette.

La distribution de ces vignettes est prolongée jusqu'en avril 2015. Pour obtenir une vignette il faut **se présenter directement à la déchèterie d'Allonnes**, du lundi au vendredi, muni d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule utilisé.

Une permanence aura lieu tous les samedis du 7 mars au 11 avril. Passées ces dates la vignette pourra vous être adressée par voie postale, aux conditions suivantes : remettre au gardien une photocopie des justificatifs demandés ou envoyer ces justificatifs à

[smipe-vta@wanadoo.net](mailto:smipe-vta@wanadoo.net)

## INFORMATIONS PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2009 les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé : [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info). Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

Les stages de sensibilisation au risque routier ou stages de récupération de points sont régulièrement organisés à proximité de Villebernier. Les informations pratiques se trouvent sur le site [www.permispoints.fr](http://www.permispoints.fr)



## MARCHE DES PRODUCTEURS ET ARTISANS

Comme annoncé dans le précédent Petit Feuillet, un marché des producteurs se met en place à partir d'avril 2015. Ce marché est organisé par la chambre d'agriculture avec l'aide des communes. Il propose uniquement des productions locales sans revendeur garantissant la qualité des produits. Retenez dès maintenant les dates : Vivy le dimanche 12 avril de 9 h à 13 h, Allonnes le vendredi 8 mai de 17 h à 21 h, Varennes le vendredi 12 juin de 17 h à 21 h et Villebernier le vendredi 10 juillet de 17 h à 21 h. Ces marchés proposeront aussi une animation musicale et des possibilités de dégustation sur place.

### FEUX (rappel)

Tout feu est interdit dans le bourg. Sont tolérés, hors agglomération, les feux de végétaux secs, entre 10 h et 16 h 30 pendant les mois qui ne présentent pas de risques d'incendie. Pour plus de détail voir le règlement en mairie.

### FRELONS

Le conseil municipal a décidé d'apporter une aide financière de 85 € pour les destructions de nids de frelons asiatiques. Cette aide ne sera effective que pour les nouveaux nids découverts au printemps ou été 2015 et sur justificatif de facture.

### ALSH

du mercredi après-midi

Face à la faible fréquentation du mercredi après midi, et après consultation des familles, le conseil a décidé la fermeture de cet accueil à partir de la rentrée des vacances d'avril. A la prochaine rentrée scolaire cet accueil pourra rouvrir s'il y a une forte demande.

### VIVADO

Depuis l'été 2014 les adolescents de Villebernier disposent d'un local sur la commune dans la maison des jeunes, à côté du point poste. Cet espace offre de nombreuses activités encadrées par des animateurs diplômés.

**Horaires d'ouverture: mercredi 14h-18h, vendredi 18h-22h, samedi 14h-18h**

Contacts : 06 35 39 47 31 ou 07 77 23 42 42

### RADAR PEDAGOGIQUE



Le contournement de Villebernier sur la départementale 952 a changé de limitation de vitesse. Auparavant la vitesse était limitée à 50 km/h puis à 90 km/h pour revenir à 50 km/h. La nouvelle réglementation a tout uniformisé à 70 km/h. Le radar

pédagogique n'étant plus justifié, il a été déplacé rue Nationale où la vitesse est limitée à 30 km/h, de nombreux habitants s'étant plaints d'une vitesse excessive sur cet axe.



### MAISONS FLEURIES CANTONALES



Le 27 février à Varennes avait lieu la remise des prix des maisons fleuries à l'échelle de l'ex canton d'Allonnes.

Quatorze lauréats étaient récompensés, deux par commune.

Se sont distingués à Villebernier : M. et Mme Beaujeon pour un troisième prix et M. et Mme Dadu pour un treizième prix. Félicitations.

### CARNAVAL DU CMJ

Samedi 21 mars le conseil municipal des jeunes organise son traditionnel carnaval avec l'aide de l'APE.

Défilé, concours de costumes, goûter et disco cake au programme. Rendez vous à 15 h à la Maison des loisirs.

### MSA

Sébastien Breau (EARL Breau-Lissonnet) a été élu délégué titulaire aux élections professionnelles de la MSA le 3 février 2015. Il est élu pour 5 ans jusqu'en 2020.